

**DOCUMENT  
A CONSERVER**

# D.I.C.R.I.M.

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### Commune de PETIT PALAIS ET CORNEMPS



**Le risque majeur** est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

**L'information préventive** des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instauré par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que :

*« L'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »*

La commune de **PETIT PALAIS ET CORNEMPS** est concernée par :

- des risques naturels, tels que les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, les séismes, les inondations, les mouvements de terrain, ...
- des risques technologiques, tels que le transport de matières dangereuses, ...

### Sommaire

Les bons réflexes dans toutes les situations .....	2
La vigilance météorologique .....	3
La canicule .....	4
Informations pratiques et numéros d'urgence .....	5
A retenir : les principales consignes .....	6

#### Le mot du maire

Chers administrés,

*La sécurité des habitants de PETIT PALAIS ET CORNEMPS fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.*

*Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.*

*Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le **conserver précieusement**.*

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*

*En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.*

## Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités

### Ce qu'il faut faire

	- Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner
	- Écouter la radio (Radio-France : FM 89.7 ou 88.3 MHz; France-Info : FM 105.5 ; AM 1206 kHz; France Bleue Gironde : 100.1 MHz)
	Avant, prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles adaptées) - une réserve d'eau potable - un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci après)

### Ce qu'il ne faut pas faire

	- Ne pas fumer (risque de fuite de gaz)
	- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.
	- Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

### Affaires de 1ère nécessité



- médicaments urgents
- vêtements de rechange et chauds
- papiers d'identité et importants
- couverture de survie
- eau potable
- lampe de poche avec rechange de piles adaptées



### Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes



### Évacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

## La vigilance météorologique

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

**Vert** : pas de vigilance particulière

**Jaune** : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus ; se tenir au courant de l'évolution météorologique

**Orange** : être très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données

**Rouge** : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données

## Les conseils de comportement face à une tempête

*Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2.*

### Vents violents :

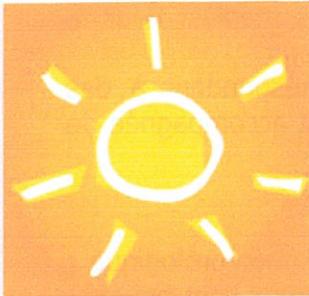
<b>Vigilance orange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route,</li> <li>- Ne pas se promener en forêt</li> <li>- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers</li> <li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li> </ul>
<b>Vigilance rouge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester chez soi</li> <li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches</li> <li>- Écouter la radio</li> <li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li> <li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> </ul>

### Fortes précipitations :

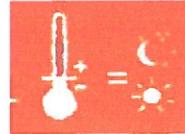
<b>Vigilance orange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route,</li> <li>- Respecter les déviations mises en place</li> <li>- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée</li> <li>- En zone inondable, mettre les biens en sécurité, et surveiller la montée des eaux</li> </ul>
<b>Vigilance rouge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester chez soi, éviter tout déplacement</li> <li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place</li> <li>- Écouter la radio</li> <li>- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée</li> <li>- Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation</li> <li>- Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)</li> </ul>

**La canicule**

**Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :**



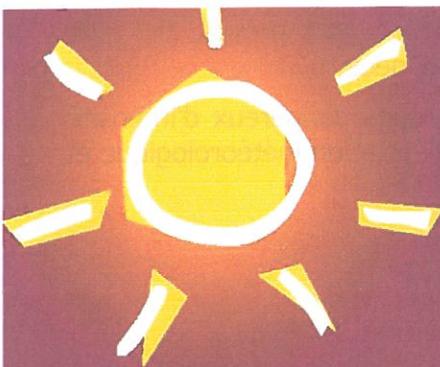
**Il fait très chaud**



**La température ne descend pas la nuit**



**Le phénomène dure depuis plusieurs jours**



**En période de fortes chaleurs et de canicule**

**Personne âgée**

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je bois environ 1,5l d'eau par jour.



Je mange normalement.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



**En cas de malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15**

**Enfant ou adulte**

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



## Informations pratiques

### Les renseignements utiles

Si vous êtes témoin d'un événement quelconque, voici les numéros de téléphone à connaître

Les numéros d'urgence		Mairie	
<b>112</b>	N° Urgence européen	Téléphone	05 57 69 62 03
<b>15</b>	SAMU	Astreinte (hors heures d'ouverture)	Mme RAICHINI 06 83 34 44 15
<b>18</b>	SDIS (Pompiers)	Fax	05 57 69 78 88
<b>17</b>	Gendarmerie	Mail :	<a href="mailto:mairiepetitpalaisetcornemps@orange.fr">mairiepetitpalaisetcornemps@orange.fr</a>
		Horaires d'ouverture :	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lundi de 14 à 18 h 30</li> <li>■ Mardi de 16 à 18 h 30</li> <li>■ Jeudi de 14 à 18 h 30</li> <li>■ Vendredi de 14 à 18 h 30</li> </ul>	

### Les sites internet utiles

- Services de l'État de la Gironde

<http://www.gironde.gouv.fr>

- Risques majeurs

<http://www.prim.net>

- Risques du département

<http://www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/identifier-les-risques-pres-de-chez-vous/departement/33>

### L'alerte sur la commune

En cas d'événement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit d'alerter la population de la manière combinée suivante :

- la sonnerie des cloches de l'église
- la diffusion par mégaphone dans les principaux hameaux
- le porte à porte pour l'habitat isolé, organisé par l'équipe municipale

# A retenir :

## Les principales consignes

<b>Inondation</b>										
<b>Mouvement de terrain</b>										
<b>Feu de forêt</b>										
<b>Séisme</b>										
<b>Tempête</b>										
<b>Risque industriel</b>										
<b>Risque nucléaire</b>										
<b>Transport de Matières Dangereuses</b>										
<b>Rupture de Barrage</b>										